

Réaliser son Bilan Carbone™

Pourquoi ?

Faire face au changement climatique suppose que chacun, dans son entreprise ou sa collectivité, prenne conscience des mécanismes de l'effet de serre et des émissions de gaz carbonique (ou assimilés) produites afin de procéder à leur réduction. Le Bilan Carbone™ permet de comprendre et d'agir.

A qui s'adresse cette méthode ?

- Aux entreprises, quelles que soient leur taille et leurs activités.
- Aux collectivités locales (commune rurale ou urbaine, Département, Région...).
- Aux établissements scolaires (collèges, lycées, universités...).
- Aux associations.

Une démarche soutenue par l'ADEME et les Régions

- Une prise en charge jusqu'à 70% du coût d'expertise est envisageable.
- DéPart est agréée par l'ADEME pour réaliser des "Bilans Carbone™".

Une approche particulière :

DéPart considère qu'il ne peut y avoir de progrès significatifs dans la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) sans une forte implication citoyenne, notre approche s'appuiera donc sur une large participation des acteurs.